

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le lundi vingt septembre à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de M. Thierry Repentin, Maire.
Concernant la délibération 6, le conseil municipal s'est tenu sous la présidence de Mme Aurélie Le Meur, Première adjointe.

- *Installation de Madame Julie RAMBAUD en qualité de conseillère municipale, en remplacement de Madame Cyndie PICOT, conformément à l'article L.270 du code électoral.*
- *Annonce par Monsieur le maire de la prise de fonctions de la Directrice Générale Adjointe Ressources Innovation Communication Inclusion, Madame Sarah DESLANDES*

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS VIDEO
1	ELECTION D'UNE ADJOINTE DE QUARTIER DU BIOLLAY	Thierry Repentin	Mis aux voix, MMes Isabelle Rousseau, Nathalie Colin-Cocchi, Sylvie Koska, Laïla Karoui, Sandrine Garcin, Alexandra Turnar, MM. Benoit Perrotton, Philippe Cordier, Walter Sartori, Aloïs Chassot, s'étant abstenus (10), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte à l'unanimité de ne pas procéder au vote par bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ; A élu Madame Marianne BOUROU en qualité d'adjointe du quartier du Biollay de Chambéry Dit que Madame BOUROU occupera dans l'ordre du tableau le même rang que le poste d'adjointe devenu vacant	1h05

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS VIDEO
2	REPLACEMENT DE MADAME CYNDIE PICOT AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS	Thierry Repentin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Accepte de ne pas procéder au vote à bulletin secret, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;</p> <p>Procède au remplacement de Madame Cyndie PICOT en qualité de représentant de la Ville de Chambéry au sein des organismes suivants par Madame :</p> <p>Ecole maternelle et primaire Bellevue : Julie Rambaud Ecole maternelle et primaire Biollay: Marianne Bourou Ecole maternelle et primaire Haut-Mâché : Marianne Bourou Maison de l'Enfance La Gaminière : Julie Rambaud Café Biollay : Marianne Bourou Centre social et d'animation (CSAB) du Biollay : Marianne Bourou Régie Coup de Pouce : Marianne Bourou, en qualité de suppléante Association de Quartier du Centre-Ville : Françoise Rahard, en qualité de suppléante CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : Julie Rambaud Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Chambéry: Christelle Favetta-Sieyes, en qualité de suppléante</p>	1h06
3	TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DE CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION	Pierre Brun	Mis aux voix, Mmes Isabelle Rousseau, Nathalie Colin-Cocchi, Sylvie Koska, Laïla Karoui, Sandrine Garcin, Alexandra Turnar, MM. Benoit Perrotton, Philippe Cordier, Walter Sartori, Aloïs Chassot, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.</p>	1h08
4	APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION ORI (OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE) D'ILOTS DU CENTRE ANCIEN DE CHAMBERY - ILOTS LANS SENAT ET ITALIE MONTMELIAN	Gaëtan Pauchet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve le Bilan de la concertation préalable à l'opération d'aménagement multi-sites du centre ancien décrit ci-dessus, et autorise le maire à poursuivre la procédure.</p>	1h42
5	LANCEMENT DU PROJET LE DECLIC - LIEUX RESSOURCES POUR LA REMOBILISATION SOCIOPROFESSIONNELLE EN QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE - PROGRAMME 100% INCLUSION	Gaëtan Pauchet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve le projet de contrat annexé à la présente délibération ; - Autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat, l'accord de consortium et tout acte afférent au projet ; - Autorise le reversement des subventions aux membres du consortium ; - Dit que les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2021 par décision modificative et aux budgets primitifs 2022 et 2023. 	1h46

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS VIDEO
6	AUGMENTATION DE CAPITAL DE CRISTAL HABITAT	Aurélie Le Meur	<p>Mis aux voix, Mmes Raphaele Mouric, Florence Bourgeois, MM. Daniel Bouchet, Gaëtan Pauchet, n'ayant pas pris part au vote (4), le rapport est adopté à l'unanimité</p> <p>Absence de M Thierry REPENTIN, Maire concernant cette délibération en sa qualité de Président de Cristal Habitat</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorise le Maire ou son représentant aux assemblées générales à voter en faveur de l'augmentation de capital par incorporation d'une somme de 69 401 715 euros prélevée sur les réserves pour le porter à 85 018 228 euros par élévation de la valeur nominale des 1 024 316 actions de 15,25 euros à 8 300 euros ; - Autorise l'apport en nature à la société Cristal Habitat pour un montant de 745 000 euros, correspondant 6 724 actions de 83 euros de nominal, émises au prix unitaire de 110,80 euros, soit une prime d'apport de 27,80 euros ; - Autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat d'apport de biens immobiliers et valider les éventuelles adaptations dudit contrat et tout document intervenant en application de la présente délibération ; - Autorise le Maire ou son représentant aux assemblées générales à voter en faveur de l'augmentation de capital par apport en numéraire pour un montant nominal de 3 033 816 euros par émission de 36 562 actions d'une valeur nominale de 83 euros, assorties d'une prime d'émission de 27,80 euros par action ; - Autorise le Maire ou son représentant aux assemblées générales à voter en faveur de la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Caisse des dépôts et consignations et de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes ; - Autorise le Maire ou son représentant à signer le pacte d'actionnaires de la société Cristal Habitat, et valider les éventuelles adaptations du pacte d'actionnaires avant la signature ; - Approuve la modification de l'article 6 des statuts de Cristal Habitat relatif au capital social : Nouvelle rédaction <p>Article 6 : <i>Le capital social est actuellement fixé à la somme de quatre-vingt-cinq millions dix-huit mille deux cent vingt-huit euros (85 018 228) et divisé en un million vingt-quatre mille trois cent seize actions (1 024 316), dont trente-huit mille (38 000) représentatives d'apports en nature, et dont plus de 50% et 85% au plus doivent appartenir aux collectivités territoriales ou groupements de ces collectivités.</i></p> <p>Il est ajouté les alinéas suivants au paragraphe 2 :</p> <p>E - <i>Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 octobre 2021, le capital social a été augmenté de 69 401 715 euros par prélèvement sur les réserves.</i></p> <p><i>Le reste de l'article sans changement.</i></p> <p>F - <i>Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 octobre 2021, le capital social a été augmenté de 996 664 euros au moyen des biens immobiliers apportés par la Ville de Chambéry et la Communauté d'Agglomération Grand Chambéry.</i></p> <p>G - <i>Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 octobre 2021, le capital social a été augmenté de 3 033 816 euros par apports en numéraire.</i></p> <p>Le reste de l'article sans changement. Conformément aux dispositions du CGCT, le projet de modification des statuts est annexé à la délibération transmise au représentant de l'État et soumise au contrôle de légalité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorise le Maire ou son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de la SEM à voter en faveur de l'ensemble des résolutions concrétisant ces modifications statutaires, et le dote de tous pouvoirs à cet effet ; - Dote le Maire ou son représentant de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de ces décisions. 	1h52

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS VIDEO
7	CONVENTION AVEC LE FONJEP POUR LE FINANCEMENT DU POSTE DE DIRECTEUR DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)	Aurélie Le Meur	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve la convention de partenariat entre la MJC, le FONJEP et la Ville de Chambéry</p> <p>Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la MJC, le FONJEP et la Ville de Chambéry pour une durée de 3 ans (2021 à 2023) ;</p> <p>Dit que les crédits nécessaires à verser pour l'année 2021 au FONJEP sont inscrits au chapitre 012.</p>	2h04
8	PROJETS DES ECOLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022	Lydie Mateo	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Décide d'accorder les aides aux établissements scolaires pour un montant global de 21 285 euros, réparties comme ci-dessus ;</p> <p>Autorise le versement aux coopératives scolaires correspondantes ;</p> <p>Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.</p>	2h07
9	CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE CHAMBERY ET LES PARTENAIRES DE L'EXPOSITION SUR GIORGIO GRIFFA	Michel Camoz	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve les termes de la convention avec Monsieur Sébastien Delot au titre du commissariat d'exposition pour un montant de 10 000 euros ;</p> <p>Approuve les termes de la convention avec la Fondazione Giorgio Griffa pour un montant de 10 000 euros ;</p> <p>Approuve le contrat de cession temporaire de droit de diffusion d'œuvres avec la Fondazione Giorgio Griffa pour un montant de 3 000 euros ;</p> <p>Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer les conventions en annexe et tout acte afférent à ce partenariat ;</p> <p>Dit que les crédits sont inscrits au budget 2021.</p>	2h25
10	ADHESIONS DE LA VILLE DE CHAMBERY A DIVERSES ASSOCIATIONS	Aurélie Le Meur	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve les adhésions ci-dessus mentionnées ;</p> <p>Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents d'adhésion ;</p> <p>Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.</p>	2h29

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS VIDEO
11	ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	Marianne Bourou	Mis aux voix, Mme Sara Rotelli, n'ayant pas pris part au vote (1), le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant, à procéder au versement des subventions, par dérogation aux dispositions conventionnelles, dès rendu exécutoire de la présente délibération;</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les éventuels avenants aux conventions d'objectifs avec les associations ;</p> <p>Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif pour 2021.</p>	2h31
12	IMPLANTATION D'UNE AIRE SPORTIVE DE PROXIMITE SUR LE QUARTIER DU BIOLLAY	Marianne Bourou	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve le projet d'implantation d'une aire de street workout sur le quartier du Biollay ;</p> <p>Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet et à solliciter des demandes de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, la Région Auvergne Rhône-Alpes, Grand Chambéry et de tout autre financeur ;</p> <p>Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes autres démarches nécessaires et à signer tout document afférent à ce dossier.</p>	2h46
13	CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA VILLE DE CHAMBERY ET L'ASSOCIATION CHAMBERY SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR UNE DEMANDE DE COFINANCEMENT A L'AERMC (AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE ET CORSE)	Aurélie Le Meur	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve la convention de partenariat entre l'association Chambéry Solidarité Internationale et la Ville de Chambéry ;</p> <p>Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat jointe en annexe et tout document y afférent.</p>	2h52
14	APPROBATION DU PROJET "VIS-A-VIS" DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET DU PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERREG V-A FRANCE-ITALIE ALCOTRA	Aurélie Le Meur	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention de 131 745,75 € dans le cadre de l'appel à projets ALCOTRA Projets-Passerelle / Progetti-Ponte ;</p> <p>S'engage, en cas d'accord de cofinancement, à réaliser les activités indiquées et établies dans le formulaire de candidature du projet mentionné ci-dessus ;</p> <p>S'engage à garantir l'autofinancement nécessaire à la réalisation du projet y compris dans le cas où les reliquats FEDER de fin de programme seraient indisponibles ;</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et tout acte afférent à ce dossier.</p>	2h55

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS VIDEO
15	OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES - ANNEE 2022	Raphaele Mouric	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Émet un avis favorable pour l'ouverture dominicale des :</p> <p>Commerces de détail automobile les : 16 janvier 2022, 13 mars 2022, 12 juin 2022, 18 septembre 2022, 16 octobre 2022.</p> <p>Autres commerces de détail les : 16 janvier 2022 (1er dimanche des soldes d'hiver) 20 février 2022 (croisement des 3 zones de vacances) 23 avril 2022 (grande braderie de printemps) 26 juin 2022 (1er dimanche des soldes d'été) 4 septembre 2022 (1er dimanche après la rentrée des classes) 25 septembre 2022 (grande braderie d'automne) 25 novembre 2022 (dimanche du Black Friday) 4 décembre 2022 11 décembre 2022 18 décembre 2022</p>	2h59
17	AUTORISATION DE VENTE D'UN BIEN REFORME VIA LA PLATEFORME WEBENCHERES (NETTOYEUR HAUTE PRESSION)	Martin Noblecourt	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Autorise le Maire à vendre le matériel ci-dessus désigné, dépassant le seuil de 4 600 €.</p>	3h10
18	ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01/01/2022	Pierre Brun	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets principal et annexe de stationnement payant sur voirie pour adopter la nomenclature M57, à compter du budget primitif 2022 ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	3h10
19	PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE 2021 DU CONTRAT DE VILLE	Gaëtan Pauchet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve le soutien de la Ville de Chambéry aux actions proposées au titre de la programmation complémentaire du Contrat de Ville 2021 conformément au tableau en pièce jointe ;</p> <p>Autorise le versement des subventions aux associations bénéficiaires après rendu exécutoire de la présente délibération et signature, le cas échéant, des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiaires ;</p> <p>Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.</p>	3h10

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS VIDEO
20	BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES OPEREES EN 2020	Daniel Bouchet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend acte et approuve le bilan des acquisitions et cessions 2020 susmentionné.	3h10
21	MODIFICATION DE SERVITUDE CONCERNANT LE PROJET SITUE 6 RUE JEAN-PIERRE VEYRAT AU PROFIT DE LA SCI FONDORIAN	Daniel Bouchet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide les modifications des servitudes relatées aux points 1,2 et 3 et devant intervenir entre la Commune et la SCI FONDORIAN, sans indemnisation complémentaire, tel qu'établi sur le projet d'acte ci-joint. Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique permettant la modification de constitution de servitudes, ci-dessus relatées.	3h10
22	CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LES COMMUNES DE JACOB BELLECOMBETTE ET DE CHAMBERY POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE DU CHEMIN DE JACOB	Isabelle Dunod	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage jointe en annexe ; Autorise la Ville de Chambéry à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ; Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021.	3h10
23	COMMUNE DE BASSENS - PARCELLE PROPRIETE DE LA VILLE DE CHAMBERY - CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAU ENEDIS	Isabelle Dunod	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les termes de la convention de servitude de passage sur la parcelle, située sur la commune de Bassens, cadastrée section A n°676, telle qu'elle a été établie par ENEDIS (convention ci-annexée) ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment délégué à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires ; Affecte l'indemnité forfaitaire de 122,00 euros, attribuée après signature de l'acte notarié établi au frais d'ENEDIS, au budget de la Commune.	3h10
24	CONVENTIONS DE SERVITUDE DE PASSAGE ENEDIS - QUARTIERS HAUTS DE CHAMBERY - CENTRE VILLE - BISSY	Isabelle Dunod	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les termes des conventions de servitude de passage ci-jointes sur les parcelles cadastrées BW n°323, CD n°158, AH n°19 et BO n°96, telles qu'elles ont été établies par ENEDIS. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment délégué à signer lesdites conventions ainsi que tous documents nécessaires ; Affecte l'indemnité forfaitaire globale de 289 euros, attribuée après signature des actes notariés établis au frais d'ENEDIS, au budget de la Commune.	3h10

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS VIDEO
25	REPLACEMENT D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU SEIN DU CPS STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE	Isabelle Dunod	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Accepte de ne pas procéder au vote à bulletin secret, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,</p> <p>Désigne Monsieur Benjamin LOUIS en qualité de membre suppléant du CPS Stationnement payant sur voirie, en remplacement de Monsieur Mathieu LE GAGNEUX.</p>	3h10
26	CHEMIN DES ANCIENS ABATTOIRS - CESSIION D'UNE EMPRISE FONCIERE DECLASSEE DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CHAMBERY 2040	Benjamin Louis	Mis aux voix, Mmes Aurélie Le Meur, Isabelle Dunod, MM. Thierry Repentin, Daniel Bouchet, Philippe Cordier, n'ayant pas pris part au vote (5), le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Décide de la cession de l'emprise ci-avant définie au profit la SPL CHAMBERY 2040 au prix de l'euro symbolique, conformément à l'article 22 du traité de concession, signé le 15 décembre 2018 entre la Ville de Chambéry et la SPL CHAMBERY 2040, hors frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur, et vu l'avis du Pôle d'Evaluations Domaniales du 21 juillet 2021.</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ;</p>	3h10
27	ECHANGE POUR REGULARISATION FONCIERE ENTRE LA COMMUNE DE CHAMBERY ET CRISTAL HABITAT - ENSEMBLE DENOMME LES CHATAIGNIERS	Farid Rezzak	Mis aux voix, Mmes Raphaele Mouric, Florence Bourgeois, MM. Thierry Repentin, Daniel Bouchet, Gaëtan Pauchet, n'ayant pas pris part au vote (5), le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Décide de l'échange sans soulte entre la Commune de Chambéry et Cristal Habitat : la Ville cédant à Cristal habitat les parcelles AP 136 et AP 416, vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale du 21 juillet 2021 et acquérant, auprès de Cristal Habitat, les parcelles AX 133 et AP 417 ;</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ;</p>	3h10
28	MODIFICATION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE N°20-06 POUR LA RENOVATION DE LOCAUX EXISTANTS PLACE DEMANGEAT	Farid Rezzak	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer selon les conditions sus mentionnées la modification de marché n°1 et tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération</p> <p>Dit que la dépense sera imputée sur l'autorisation de programme globale correspondante.</p>	3h10
29	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LE RESEAU DE L'ARC ALPIN ET L'ORCHESTRE DES PAYS DE SAVOIE POUR LA CONSTITUTION DE L'ORCHESTRE DES JEUNES DE L'ARC ALPIN	Jean-Pierre Casazza	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve le principe et les termes du partenariat entre les structures signataires ;</p> <p>Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout document relatif à ce dossier ;</p> <p>Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.</p>	3h10

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS VIDEO
30	CONVENTION POUR L'UTILISATION DE L'ORGUE DE LA CATHEDRALE DE CHAMBERY	Jean-Pierre Casazza	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe de ce partenariat et valide les termes de la convention ainsi proposée ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ou tout document relatif à ce dossier ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.	3h10
31	REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION DU MINISTERE DE LA CULTURE A DIVERS PROJETS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	Jean-Pierre Casazza	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le versement des subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessus après rendu exécutoire de la présente délibération ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021.	3h10
32	COFINANCEMENT DU PROJET TEENLAB 5825 AVEC LA VILLE DE PINEROLO DANS LE CADRE DU PROGRAMME INTERREG V-A FRANCE-ITALIE ALCOTRA 2020	Aurélie Le Meur	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Confirme l'engagement de la Ville de Chambéry à cofinancer le projet pour un montant de 52 500 € correspondant à 15 % du projet ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021 ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent à ce projet.	3h10
33	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	Thierry Repentin	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport		3h10

- **N.B :** Le rapport initialement n°16, intitulé « **AVENANT A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE « ACTION CŒUR DE VILLE »** » a fait l'objet d'un retrait de l'ordre du jour.
- **N.B. n°2 :** Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération

Affiché à l'Hôtel de Ville le 22 septembre 2021

Thierry REPENTIN
Maire

